



2015, Année européenne pour le développement

Position paper – mars 2015

notre monde
notre dignité
notre avenir

«La communication est certes importante, mais la réussite de cette Année doit se mesurer à l'aune de résultats concrets. Pour y parvenir, il s'agira de nouer des contacts avec de nouveaux interlocuteurs, de favoriser un véritable dialogue bilatéral et d'être réaliste quant à ce que l'on peut et doit accomplir.»

Andris GOBIŅŠ, rapporteur de l'avis du CESE sur l'Année européenne du développement (2015)*

Introduction

Cette année est capitale pour le développement. Il est prévu que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)¹ fassent l'objet d'une évaluation, tandis que l'Assemblée générale des Nations unies, qui se réunira en septembre, devrait fixer de nouveaux objectifs pour la période postérieure à 2015. En outre, la conférence COP 21 sur le changement climatique² de décembre aura pour objectif de parvenir à un accord international juridiquement contraignant.

Les ONG nationales, les partenaires du secteur privé et les organisations internationales sont bien placés, d'une part, pour contribuer à sensibiliser davantage les acteurs du terrain aux décisions à venir, qui auront une incidence pour tout un chacun, et, d'autre part, pour faire office de moteurs de changement si nécessaire.

C'est la raison pour laquelle la société civile a milité pendant plusieurs années afin de faire de 2015 l'Année européenne pour le développement³. Le concept de cette Année européenne 2015 a été initialement mis au point par le Comité économique et social européen (CESE) en collaboration avec CONCORD⁴, la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement, avec le soutien ferme du Parlement européen, de la Commission européenne et du Comité des régions.

Malgré la récession économique que nous traversons, le soutien au développement demeure conséquent dans l'ensemble de l'UE. Un récent sondage réalisé par Eurobaromètre⁵ indique que quelque 83 % des citoyens européens estiment que l'Europe doit continuer à aider les pays en développement. Il n'en reste pas moins que c'est la première fois que la dimension extérieure de l'Union européenne joue un rôle de premier plan dans l'objet d'une année thématique européenne.

Actions entreprises par l'UE

En réponse à l'initiative conjointe de la société civile et du CESE de proclamer 2015 «Année européenne pour le développement», la Commission a adopté une proposition⁶ qui a depuis été modifiée sur certains points (notamment le titre, dans lequel on a remplacé le «du»

par «pour le», et l'accent a été mis davantage sur le dialogue avec les citoyens, conformément aux recommandations formulées par le CESE). Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a officiellement lancé l'Année européenne pour le développement 2015 lors d'une cérémonie d'ouverture de haut niveau, à Riga, en Lettonie, le 9 janvier, sous la devise «Notre monde, notre dignité, notre avenir».

Un calendrier fourni de manifestations relatives à l'Année européenne pour le développement 2015, organisées aux niveaux européen, national, régional et local et qui prévoient un large éventail de possibilités créatives de participation dans l'ensemble des États membres, a été élaboré. Les principaux acteurs au niveau national sont les alliances d'ONG, qui sont coordonnées par CONCORD et ses membres. Chaque mois de l'année sera consacré à un thème spécifique: par exemple, en janvier, l'accent a été mis sur la place de l'Europe dans le monde et en février, sur l'éducation. Les questions d'égalité des sexes seront abordées au mois de mars. L'Année offre aussi l'occasion de mettre en lumière le rôle de l'Union en tant que principal bailleur mondial d'aide publique au développement.

Position du CESE

Le 18 septembre 2013, le Parlement européen a consulté le CESE sur l'Année européenne pour le développement 2015. L'avis du Comité⁷ a été adopté en session plénière le 10 décembre 2013 par 144 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Le CESE, qui a surtout joué un rôle actif dans la promotion de l'Année européenne pour le développement, a toujours considéré celle-ci comme une occasion d'associer plus de parties prenantes – par exemple, celles issues du secteur privé – à la problématique du développement. C'est en amenant le secteur privé et les organisations de la société civile (OSC), notamment les syndicats et les groupes de défense des consommateurs, des agriculteurs et de l'environnement, à collaborer avec les institutions de l'UE et les gouvernements nationaux que l'on pourra agir efficacement.

L'avis de 2013 s'est également félicité de l'intention de la Commission d'allouer un financement substantiel pour garantir la réussite de l'Année européenne, bien que le CESE ait fait part de son inquiétude concernant le fait qu'un faible pourcentage seulement de ce financement ne serait consacré à la participation et aux activités de la société civile. Le CESE a toujours soutenu une approche décentralisée, prévoyant la création de groupes de travail au niveau national afin de refléter au mieux la situation dans chaque État membre. Il s'agit selon le Comité du moyen le plus efficace de parvenir à des résultats concrets et durables, une bonne coordination constituant un facteur essentiel pour garantir la réussite de l'Année européenne.

1. <http://www.un.org/millenniumgoals/>.

2. <http://unfccc.int/2860.php>.

3. <https://europa.eu/eyd2015/fr>.

4. <http://www.concordeurope.org/>.

5. http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb_special_439_420_fr.htm.

6. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0509:FIN:FR:PDF>.

7. <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.rex-opinions&itemCode=29673>



Enfin, le Comité a invité les acteurs dans d'autres régions du monde à adhérer à l'idée d'une année européenne du développement, afin que la manifestation acquière la résonance la plus internationale possible.

Recommandations du CESE

Les années européennes jouant un rôle crucial dans la promotion de la communication, la sensibilisation et l'encouragement d'une participation active des citoyens, parvenir à des résultats concrets doit constituer un élément clé de l'Année européenne pour le développement 2015. Les activités mises en œuvre par les OSC devraient donc être une priorité tout au long de l'année et bénéficier de la majeure partie du financement. En effet, les dépenses consacrées à des campagnes coûteuses menées par des agences de communication doivent être limitées au strict minimum.

La société civile joue un rôle essentiel non seulement dans la collecte de fonds et la mise en œuvre d'activités de développement, mais également dans les processus politiques. Cela vaut particulièrement pour les plus jeunes, qui tendent à être davantage connectés au reste du monde, grâce aux médias sociaux et autres, et plus conscients des problèmes urgents qu'ils devront résoudre, en tant que futurs dirigeants.

Il y a lieu d'insister également sur le rôle du secteur privé dans le développement, comme souligné dans un autre avis récent du CESE sur la participation du secteur privé au cadre de développement pour l'après-2015. Le CESE souhaite que l'expérience acquise en Europe en matière d'aide aux PME soit transmise aux pays en développement de manière ciblée et pertinente. Les citoyens résidant dans les États membres qui ne connaissent pas de longue tradition en matière de coopération au développement devraient bénéficier d'une attention particulière.

Le CESE estime qu'une action efficace peut être obtenue grâce à la collaboration avec les partenaires sociaux et les ONG intéressées. Le résultat final sera une croissance économique, sociale et environnementale durable dans les pays en développement, qui contribuera à éradiquer la pauvreté et à favoriser une croissance inclusive.

En ce qui concerne les questions à aborder, le Comité a recommandé que l'Année se concentre principalement sur les aspects les plus durables et les plus pertinents de la coopération au développement. Cette recommandation reflète l'objectif sous-jacent du CESE de veiller à parvenir à des résultats concrets et durables. Parmi ces aspects à aborder figurent la solidarité et la justice mondiales, la cohérence des politiques pour le développement, les objectifs de développement durable, les biens publics mondiaux et les problèmes qui y sont liés ainsi que le rôle des citoyens européens en tant que consommateurs et acteurs dans une économie mondiale. Le CESE est d'avis que les questions d'intérêt plus limité ou liées aux donateurs et aux bénéficiaires ne devraient dès lors pas être prioritaires.

S'agissant de l'organisation, le CESE a plaidé avec insistance en faveur de la mise en place d'une alliance des OSC large et inclusive, capable de planifier et de mettre en œuvre l'Année européenne. Dans son avis, le CESE attire l'attention sur le fait que la clé de la réussite des précédentes Années européennes a été l'étroite collaboration entre les institutions de l'UE et la société civile, tant au niveau national qu'à l'échelon européen. Cela s'avère particulièrement vrai pour l'Année européenne pour le développement.

«Par notre comportement en tant que consommateurs ou acteurs politiques par exemple, nous pouvons tous contribuer à améliorer le monde et à le rendre plus juste. Chaque organisation, entreprise ou syndicat peut créer des synergies et des liens avec les questions de développement. Faisons de l'Année européenne pour le développement notre réussite!»

Andris GOBIŅŠ, rapporteur de l'avis du CESE sur l'Année européenne du développement (2015)*

* L'intitulé de l'Année a été modifié: de «Année européenne du développement», il est devenu «Année européenne pour le développement», comme proposé par le Parlement européen et le Comité économique et social européen.

Pour en savoir plus:

Avis du CESE: www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.rex-opinions&itemCode=29673

Page d'accueil de l'Année européenne pour le développement: <https://europa.eu/eyd2015/fr>

CONCORD: <http://www.concordeurope.org/index.php>

Eurobaromètre spécial: http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb_special_439_420_fr.htm

Proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0509:FIN:FR:PDF>

Décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'Année européenne pour le développement (2015):
<http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&t=PDF&f=PE+43+2014+REV+2>

8. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2014:067:0001:0005:FR:PDF>.